Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260929-DEL2026_9_292-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CHARLES Olivier, CLEC'H Vincent , *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, CORREZE Patricia, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ECHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, *LE BRIS Hervé (suppléant)*, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony , LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LEYOUR Pascal, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, *NABUCET Yves (suppléant)*, NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BRISSONNEAU Alix à LE GOFF Philippe, CADUDAL Véronique à BRICAGE Henry, HENRY Joël à QUÉRÉ Yann, LE BÉGUEC Marilyse à BOUILLENNEC Rachel, PICART Olivier à CONNAN Gildas

Conseillers d'agglomération - absents

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BINOT Marie-Christine, LARVOR Yannick, LOZAC'H Claude, PIERRE Stéphane, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice :	**84 Titulaires - 41 suppléants**
Présents	73
Procurations	05
Votants	**78**
Absents	06

Date d'envoi de la convocation : mercredi 23 septembre 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260929-DEL2026_9_292-DE

Délibération

DEL2026-09-292

GESTION DES DECHETS : LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNÉS – REVERSEMENT DES SOUTIENS AUX COMMUNES CONVENTIONNÉES AVEC CITEO

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-06-181 du 25 juin 2024 autorisant la signature de la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2025-11-249 du 25 mars 2025 portant sur le premier reversement des soutiens aux communes ;

Considérant que cette convention prévoit les modalités de reversement des soutiens reçus de la part de CITEO aux communes engagées dans un plan de lutte contre les déchets abandonnés ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a été désigné comme responsable du groupement et perçoit, à ce titre, les soutiens financiers versés par CITEO afin d'en assurer la répartition conformément à la convention de groupement ;

Considérant que la convention de groupement fixe les modalités de répartition des soutiens financiers versés par CITEO, à savoir :

- Le maintien par Guingamp-Paimpol Agglomération de 5 % du montant annuel des soutiens au titre de ses missions de coordination du groupement, de suivi administratif (conventions, consultations…) et de communication ;
- L'acquisition, par les communes bénéficiant d'un soutien annuel inférieur à 2 000 €, de matériel de pré-collecte à hauteur du montant de leur soutien, à partir d'une liste de fournitures négociée à tarif groupé ;
- Le reversement des soutiens financiers par CITEO aux communes bénéficiant d'un soutien annuel supérieur à 2 000 €.

Considérant que CITEO a procédé à un nouveau versement correspondant à 70 % du solde de l'année 2025 et à un acompte de 30 % au titre de l'année 2026, pour un montant total de 99 696,52 € ;

Considérant le tableau de répartition des soutiens financiers entre les communes est présentée en annexe à la présente délibération ;

Considérant que le montant des soutiens versés par CITEO, calculé en fonction de la typologie du territoire (rural, urbain ou touristique) et de la population municipale, est susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre sans incidence sur les modalités de répartition arrêtées par la convention de groupement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Approuve le reversement des soutiens financiers aux communes du groupement selon les modalités définies dans la convention de groupement ;
- Autorise le Président à procéder, pour la durée restante de la convention (échéance au 31 décembre 2028), au reversement des soutiens financiers versés par CITEO aux communes membres du groupement, sans nouvelle délibération, dès lors que les modalités de calcul retenues par CITEO ainsi que les règles de répartitions prévues par la convention demeurent inchangées ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260929-DEL2026_9_292-DE

- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le secrétaire de séance,
Tugdual LE LAY